

L'Avenir de la cathédrale Saint-Germain :
Mission collective pour la communauté rimouskoise

Fabrique de la Paroisse Saint-Germain-de-Rimouski
11, rue Saint-Germain Ouest
Rimouski, (Québec)
G5L 4B4

Fabrique de la Paroisse Saint-Germain-de-Rimouski

11, rue Saint-Germain Ouest, Rimouski (Québec) G5L 4B4 Téléphone: 723-6539 Télécopieur: 723-3200

Rimouski, le 3 juin 2017

Consultation publique sur l'avenir de la cathédrale Saint-Germain,

Att : Monsieur Kurt Vignola,

La société rimouskoise contemporaine ne présente plus l'homogénéité d'antan. Notre communauté est composée de gens cultures, de croyances et d'origines variées, d'incroyants ou de croyants qui ne pratiquent peu ou pas et un nombre croissant de ceux-ci n'apportent plus le soutien financier requis.

Depuis plusieurs années la fabrique de St-Germain-de-Rimouski est engagée dans une spirale déficitaire. Les frais reliés à l'entretien et à la réparation des bâtiments, la masse salariale, sont devenus incompressibles et mettent en péril les ressources financières requises pour assurer la pérennité de la mission évangélique et pastorale de l'Église de Rimouski.

Dans un tel contexte présentement, une minorité de fidèles catholiques ont la responsabilité de supporter ce fardeau. Nous devons dès maintenant nous départir d'un nombre excédentaire de bâtiments, et celui qui nous cause les plus grands soucis est la cathédrale Saint-Germain, dont les coûts d'une restauration sont hors de portée de notre capacité financière.

Nous savons également ce que la cathédrale peut représenter pour certaines personnes. Elle est devenue l'emblème de notre ville, et les gens en ont gardé

Une grande fierté. Paradoxalement, au fil des ans, il semble que les sommes requises à un entretien préventif essentiel pour assurer la survie de ce bâtiment a toujours représenté un handicap énorme par les générations précédentes ; et c'est nous qui avons hérité de la situation.

La fabrique Saint-Germain veut maintenir ouverts des espaces adéquats pour le culte et le partage. Le rapport bien documenté du «comité aviseur» nous a tracé la voie à suivre. Tout en reconnaissant localement l'importance de ce bien patrimonial. La Fabrique Saint-Germain a annoncé officiellement son désir de se départir du bâtiment de la cathédrale dont les frais d'entretien, de fonctionnement et de restauration mettent en péril son existence même.

Cette décision découle du fait que le dossier de la cathédrale n'a pas été retenu pour être admissible à des subventions pour des travaux de restauration. La réponse reçue du ministère de la Culture et des Communications, stipule qu'elle ne se démarque pas parmi les églises d'influence néogothique et ne présente pas un intérêt sur les plans architectural et artistique alors que les églises construites au milieu du XIXe siècle ont conservé un décor de facture traditionnelle. Ces églises possèdent un intérêt artistique supérieur à celui de la cathédrale Saint-Germain, qui de surcroît, ne représente pas l'œuvre la plus achevée de Bourgeau. Ceci résume les opinions du ministère de la Culture et des Communications pour justifier le refus à notre demande de classement en précisant qu'elle n'a pas été retenue et ne sera pas, par le fait même, admissible à des subventions.

La décision du ministère de la Culture et des Communications, jumelé avec la perte du projet *pastoral et socio-culturel de la Coopérative de solidarité Paradis*, qui se relocalisera, nous met dans une situation très inconfortable ; il sera déraisonnable

de multiplier les projets du même ordre. La mission évangélique et pastorale est la priorité de la fabrique, et nous nous devons d'assurer la pérennité de cette mission. En lien avec Rome, le tournant missionnaire nous invite à faire des choix administratifs et c'est souhaitable que l'ensemble des citoyens prenne en charge ces bâtiments excédentaires et hors de portée des ressources financières des fabriques d'aujourd'hui. La mission de l'église actuelle requiert que nous fassions des investissements dans les ressources pastorales d'accompagnement.

Nous voulons rappeler que, selon le droit civil du Québec et la *Loi sur les fabriques*, ce n'est pas l'évêque qui est propriétaire de la cathédrale, mais bien la fabrique Saint-Germain. Le rôle de l'évêque n'est pas de décider à la place de la fabrique, ni d'être l'administrateur de la cathédrale, ni d'être l'interlocuteur ou le porte-parole privilégié. Selon l'article 6 de cette loi, l'évêque est seulement le visiteur des fabriques et non le gestionnaire de leurs biens. À ce titre, la loi dit : qu'il peut les forcer à faire ou à ne pas faire des choses, et, qu'on puisse le consulter en cours d'affaires. Nous avons aussi remarqué que certaines personnes ont tendance à se référer uniquement à Mgr Grondin et à ignorer la fabrique, la jugeant incompétente dans cette affaire.

Devant cet état de fait, la fabrique Saint-Germain a formulé le souhait et demandé à Mgr Denis Grondin de tenir une consultation publique sur l'avenir de la cathédrale. Cette consultation, mise en place a été élargie à tout le diocèse, et dirigée par des personnes compétentes pour la mener à bonne fin.

Comme pistes de solution viable, nous proposons que la ville de Rimouski joue un rôle prépondérant et devienne le phare pour la suite des événements.

La fabrique Saint-Germain étant dans l'impossibilité d'assurer la poursuite du mandat de la mission évangélique et pastorale de l'Église de Rimouski dans la cathédrale Saint-Germain, faute de ressources financières appropriées. Une autre entité juridique devra jouer un rôle majeur dans l'espace public que pourra devenir le bâtiment de la cathédrale, et dans lequel pourront évoluer des organismes rencontrant les besoins de la société pluraliste et laïque rimouskoise d'aujourd'hui et du futur. Il n'est pas exclus que des événements ou des cérémonies religieuses ou pastorales y soient célébrées à l'occasion. Dans l'intégralité de ce projet, il est essentiel que l'acceptabilité sociale soit acquise.

Le patrimoine rimouskois sera promu, protégé et inclusif. L'ensemble des biens matériels, d'ordre culturel, naturel et religieux, hérités du passé et par le fait même façonnés par le quotidien ; seront conservés, protégés et mis en valeur afin que la tradition soit transmise aux autres générations et que notre société continue à grandir et à s'enrichir.

La fabrique de la paroisse Saint-Germain-de-Rimouski
Normand Lavoie, président

